Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 7 JUILLET 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-146

OBJET : Actualisation des méthodes d'amortissement concernant les budgets du Territoire Paris Est Marne & Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :
Charles ASLANGUL, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Sylvain BERRIOS représenté par Adrien CAILLEREZ, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Jacqueline VISCARDI, Philippe DUBUS représenté par Bernard GAUDIERE, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC représenté par Nadia LECUYER, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Aurélia GIRARD représentée par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Philippe LHOSTE représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Pascal TURANO représenté par Hervé GICQUEL.

Absents :
Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-146-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

OBJET : Tous budgets de Paris Est Marne & Bois – Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.2321-1 fixant les règles applicables aux amortissements des communes et leurs établissements publics ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), notamment son article 59 ;

VU la délibération n° 17-137 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 18 décembre 2017 portant fixation des durées d'amortissement des immobilisations du budget principal et des budgets annexes d'assainissement ;

VU la délibération n° DC 2021-126 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 5 octobre 2021 modifiant la délibération n° 17-137 du Conseil de Territoire du 18 décembre 2017 notamment en complétant les durées d'amortissement des immobilisations du budget principal et du budget annexe d'assainissement ;

VU la délibération n° DC 2023-144 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date 15 octobre 2023 portant notamment sur l'adoption de la gestion des amortissements en nomenclature M57 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements pulics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU l'instruction budgétaire et compable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

CONSIDERANT la détermination des règles de gestion patrimoniale et de gestion des durées des amortissements pour chaque catégorie de biens de manière la plus pertinente en fonction de la durée d'utilisation du bien ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation des durées d'amortissement, à la fois dans le cadre de la fiabilisation de l'actif et de l'homogénéisation des durées d'amortissements des biens issus notamment des différentes vagues d'intégration suite à leur mise à disposition résultant des transferts de compétences intervenus depuis 2016, mais aussi en vue d'adopter une approche la plus exhaustive possible de fixation de ces durées portant sur des comptes soit récemment créés lors des mises à jour des instructions budgétaires et comptables soit nouvellement utilisés par Paris Est Marne & Bois suite notamment à la création de deux nouveaux budgets annexes ;

VU l'avis du Bureau du Territoire en date du 1er juillet 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-146-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE les durées d'amortissement applicables aux budgets de l'EPT Paris Est Marne & Bois conformément au tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois
21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 08 JUIL. 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-146-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025